

THONON agglomération



Vous êtes (bientôt)
une famille ?

**Vous avez un projet
immobilier ?**



* Sous conditions.

THONON AGGLOMÉRATION SOUTIENT LES PRIMO-ACCÉDANTS DU TERRITOIRE.

THONON agglomération

propose aux particuliers une aide à l'accession à la propriété

sous réserve de remplir les conditions ci-après.

Cette aide vise à soutenir les primo-accédants ayant un projet immobilier dans l'une des communes suivantes : Anthy-sur-Léman, Ballaisson, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex, Yvoire.

Cette aide prend la forme d'un prêt à taux bonifié par Thonon Agglomération contracté avec un partenaire financier unique, le **Crédit Foncier**, spécialiste du crédit immobilier.

Quel est le montant du prêt à taux bonifié Bas-Chablais constitutif de cette aide ?

Celui-ci est d'un montant de 18 000 € ou 36 000 € en fonction de la zone d'implantation du bien.

Qui peut en bénéficier et à quelles conditions ?

Sont éligibles, sous réserve de l'acceptation du dossier par le Crédit Foncier, les ménages qui feront l'acquisition d'un logement à titre de résidence principale :

Pour les ménages :

- avec enfant(s) né(s) ou à naître lors du dépôt de la demande,
- travaillant et/ou vivant sur le territoire du Bas-Chablais depuis au moins 5 ans,
- primo-accédants, c'est-à-dire n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale dans les 2 ans précédant l'opération d'acquisition,
- respectant certaines conditions de ressources.

Pour un logement :

- situé dans l'une des 17 communes du territoire du Bas-Chablais : Anthy-sur-Léman, Ballaisson, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex, Yvoire,
- en habitat collectif et intermédiaire, ou individuel groupé,
- neuf ou ancien,
- avec travaux ou également sans travaux (sous conditions de performance énergétique).



Cette aide est mise en place dans le cadre du PLH (programme local de l'habitat) du Bas-Chablais. Elle vise à faciliter le parcours résidentiel des ménages à revenus modestes, voire intermédiaires, déjà implantés sur le territoire, où les prix de l'immobilier rendent difficile l'acquisition d'un logement.

Comment bénéficier de cette aide ?

Contactez le Crédit Foncier - Agence d'Annemasse
5 rue du Chablais - Tél : 04 50 74 42 42.

Celui-ci vous informera des conditions complètes pour bénéficier du prêt à taux bonifié du Bas-Chablais et vous accompagnera dans le montage global de votre plan de financement.

IMPORTANT pour bénéficier du prêt à taux bonifié Bas-Chablais, votre prêt immobilier principal doit être obligatoirement souscrit au Crédit Foncier.

Le montant du prêt principal venant compléter le prêt à taux bonifié Bas-Chablais doit être d'un montant minimum de 30 000 €, d'une durée supérieure à 6 ans et d'un taux nominal supérieur à 0 % ! Le prêt principal ne pourra donc pas être constitué uniquement par le Prêt à Taux Zéro, et devra être d'une nature autre que le Prêt Epargne Logement.

Sous réserve de la validation de votre dossier, Thonon Agglomération instruira ensuite votre demande.

Crédit Foncier de France - Société anonyme, au capital de 1 331 400 718,80 €
Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris - Bureaux et correspondances :
4, quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex - RCS Paris n° 542 029 848
Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.



Prêt
à Taux
Zéro 0%



Plus d'informations : www.thononaglo.fr / onglet www.cc-baschablais.com

Contact : Thonon Agglomération • Antenne Ballaisson • Service Habitat • Domaine de Thénières
74140 Ballaisson • Tél : 04 50 94 27 27 • accueil@thononaglo.fr



CRÉDIT FONCIER

THONON
agglomération